



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 06/06/2025

Reçu en préfecture le 06/06/2025

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20250606-2025_06_06-DE



En

Présents : 12

Votants : 15

Absents : -excusés : 3

Procurations :3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025_06_06

Objet : prix de vente de la parcelle AR 768 lots 1 et 2

L'an deux mille VINGT CINQ, le 4 juin à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 27 mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. ROCHER Dominique, M. BOUDOT Vincent, Mme SABACA Emmanuelle, Mme DELFOUR Isabelle, Mme PARET Aurélie, M. DELAIRE Claude, Mme CHASSAGNE Annie, M. BIBENS Sylvain, conseillers municipaux.

Absente

Absents excusés : Mme FLEURY Aurore, Mme MASIN Claudie, M. VERBRUGGHE Manuel

Exclus :

Procurations : Mme FLEURY Aurore à M. LAGARDE Dominique, Mme MASIN Claudie à Mme CHASSAGNE Annie, M. VERBRUGGHE Manuel à M. BIBENS Sylvain

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Monsieur le Maire explique que pour la vente des lots 1 et 2 de la parcelle AR 768, il a été fait deux estimations.

Estimation au prix du marché en 2025 par une agence immobilière :

- Lot n°1 de 524 m² entre 27 000 et 30 000 euros
- Lot n°2 de 680 m² entre 35 000 et 38 000 euros.

Estimation par le service des domaines (année de référence 2020) :

- Lot n°1 de 524 m² 43 000 euros
- Lot n°2 de 680 m² 56 000 euros

Monsieur le Maire propose :

- Lot n°1 30 000 euros
- Lot n° 2 38 000 euros



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 06/06/2025

Reçu en préfecture le 06/06/2025

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20250606-2025_06_06-DE

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Absents : -excusés : 3

Procurations : 3

S²LOW

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- décide à l'unanimité de vendre le lot 1 au prix de 30 000 euros et le lot 2 au prix de 38 000 euros.
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à ces transactions.

A Lussac, le 4 juin 2025

Le Maire,

Didier GATINEL

